



Bruxelles, le 31 octobre 2018
(OR. en)

11724/4/18
REV 4

LIMITE

EJUSTICE 105
JURINFO 57
JAI 835
JUSTCIV 216
COPEN 300

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	12794/3/18 REV 3
Objet:	Projet de plan d'action relatif à la justice en ligne pour la période 2019-2023

Les délégations trouveront ci-après le projet de plan d'action relatif à la justice en ligne pour la période 2019-2023, tel qu'il a été modifié pour tenir compte des observations formulées lors de la réunion du groupe d'experts sur le plan d'action relatif à la justice en ligne qui s'est tenue le 24 septembre 2018 et lors de la réunion du groupe "Législation en ligne" (Justice en ligne) du 16 octobre 2018, ainsi que des observations faites par écrit.

Cette version va à présent être soumise au Coreper et au Conseil en vue de son adoption.

Table des matières

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Accès aux informations.....	4
A.	Informations générales sur la justice	4
1.	Développement du portail e-Justice.....	4
2.	Interconnexion des registres	6
3.	Accès à des ensembles de données	9
B.	Accès aux informations juridiques	11
1.	Accès aux données juridiques.....	11
2.	Interconnexion des données juridiques.....	14
3.	Intelligence artificielle	15
III.	Communication électronique dans le domaine de la justice	16
A.	Échange sécurisé de données	16
B.	Communication sécurisée entre les citoyens, les praticiens et les autorités judiciaires	20
IV.	Interopérabilité.....	21
A.	e-CODEX	21
B.	Interopérabilité sémantique	23
V.	Liste de réserve	27
VI.	Projets pilotés par les praticiens.....	31

I. Introduction

1. La stratégie européenne concernant la justice en ligne (ci-après la "stratégie") et le plan d'action sont renouvelés, étant donné que ces documents¹, qui ont été adoptés pour la période 2014-2018, arrivent à expiration.
2. La stratégie présente une vision d'ensemble des éléments qu'il convient d'inclure dans le plan d'action et de la manière de les mettre en œuvre, et elle justifie les trois objectifs que sont l'accès aux informations², la communication électronique dans le domaine de la justice³ et l'interopérabilité⁴. Toutefois, elle ne comporte aucune indication quant aux projets concrets prévus pour sa mise en œuvre. Ces projets sont exposés dans un plan d'action, qui a pour objet de traduire dans les faits la vision présentée dans la stratégie et dont la structure reflète les trois objectifs précités.
3. Le plan d'action contient une liste des projets dont la mise en œuvre est envisagée au cours de la période 2019-2023 et dont il mentionne les participants, les mesures visant à leur mise en œuvre pratique et les contributions respectives des participants. Le responsable d'un projet, qui peut être un État membre, la Commission, l'Office des publications, un autre organisme ou plusieurs de ces entités, assumera la responsabilité de la coordination et de la direction des travaux relatifs à ce projet jusqu'à ce qu'il soit mené à bien. L'ensemble des participants et des parties prenantes demeurent responsables de l'achèvement de leur partie du projet.
4. Les mesures décrites ci-après ont été évaluées et choisies par des experts des États membres sur la base des critères figurant dans la stratégie concernant la justice en ligne.

¹ Projet de stratégie européenne concernant la justice en ligne pour la période 2014-2018, JO C 376 du 21.12.2013, p. 7, et plan d'action européen pluriannuel relatif à la justice en ligne 2014-2018, JO C 182 du 14.6.2014, p. 2.

² Points 12 à 17 du document WK 2894/2018 REV 2.

³ Points 18 à 22 du document WK 2894/2018 REV 2.

⁴ Point 40 du document WK 2894/2018 REV 2.

II. Accès aux informations

5. Comme pour le plan d'action relatif à la justice en ligne 2014-2018⁵, le portail e-Justice devrait continuer de proposer aux citoyens, aux entreprises, aux praticiens du droit et au personnel judiciaire des informations générales sur la législation et la jurisprudence de l'Union européenne et des États membres. En parallèle, le site web EUR-Lex devrait fournir des informations sur la législation et la jurisprudence de l'Union, ainsi que des informations sur la façon dont les États membres transposent ses directives.

A. Informations générales sur la justice

1. Développement du portail e-Justice

6. Il est possible de perfectionner le portail e-Justice en y apportant des améliorations, telles qu'un outil de recherche central ou des fonctionnalités dynamiques étendues. Les évolutions prévues devraient renforcer encore son rôle de guichet unique pour la justice en ligne européenne.
7. Ces améliorations sont destinées à rendre le portail plus facile à utiliser et plus complet. Tant le contenu statique que le contenu dynamique devraient être complétés par de nouvelles informations et fonctionnalités.

⁵ Point 15 du plan d'action européen pluriannuel relatif à la justice en ligne 2014-2018, JO C 182 du 14.6.2014, p. 2.

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
1	Améliorations à apporter au portail e-Justice	Cion	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le portail e-Justice de nouvelles fonctionnalités, telles qu'un outil de recherche central • Étendre le champ d'application des fonctionnalités dynamiques du portail • Mettre en place un assistant pour les petits litiges <ul style="list-style-type: none"> • Enrichir le contenu statique du portail 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser et mettre en place des outils sur le portail e-Justice • Déterminer le champ d'application des nouveaux contenus utiles et recueillir des informations • Élargir le champ d'application des outils existants, tels que BRIS • Mettre au point une interface commune de recherche pour permettre aux utilisateurs d'effectuer des recherches dans des bases de données et registres interconnectés (outil de recherche central) 	Cion	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des informations à la Commission en vue de la publication de nouvelles informations sur le portail • Tenir à jour le contenu statique • Participer aux outils existants 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer les outils nécessaires pour améliorer le portail • Assurer la traduction du contenu statique dans toutes les langues officielles de l'UE 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi de la mise en œuvre du portail notamment en analysant les problèmes éventuels • Faire office de point de contact pour la collecte d'informations dans les États membres 	<p><u>Organisations professionnelles et juridiques, en particulier le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale:</u></p> <p>Mêmes contributions que les États membres lorsqu'elles ont un rôle similaire au leur</p>

2. Interconnexion des registres

8. Le portail e-Justice européen devrait également servir de point d'accès unique pour les registres nationaux interconnectés ayant trait au domaine de la justice. Ces registres **sont** gérés par des autorités ou des organismes professionnels nationaux. Ils ont pour but de faciliter l'administration de la justice et l'accès à celle-ci.
9. Les registres interconnectés sont mis à disposition et tenus à jour par les organismes locaux compétents, qu'il s'agisse d'autorités publiques ou d'associations de praticiens⁶. Le portail constitue un point d'accès central à ces registres, mais il n'en contient pas de reproduction centralisée. Tenir à jour le point d'accès établi au niveau de l'UE continue à relever de la responsabilité de la Commission.

⁶ Conformément au principe de décentralisation énoncé dans la stratégie concernant la justice en ligne, aux points 38 et 39 du document WK 2894 2018 REV 2.

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
2	Interconnexion des registres fonciers	AT	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une interconnexion des registres fonciers dans les États membres • Créer un outil permettant d'effectuer des recherches dans les registres fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> • Connecter le ou les registres fonciers nationaux à l'application LRI sur le portail e-Justice, y compris l'authentification et l'autorisation de professionnels de la justice qui peuvent utiliser des fonctions privilégiées • Mettre en place une solution de paiement électronique pour le paiement de frais liés à LRI 	Cion	Connecter le ou les registres fonciers nationaux à l'application LRI	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'application de recherche multilingue LRI au portail e-Justice • Mettre en place une solution de paiement électronique pour le paiement de frais 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi de la mise en œuvre par les États membres et la Commission • Partager les informations et les pratiques relatives à la mise en place des registres et à leur interconnexion 	<p><u>Professionnels tels que des géographes ou des géomètres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir éventuellement une aide pour la création des registres <p><u>Praticiens du droit, tels que des notaires ou des avocats, ou sociétés, telles que des banques:</u></p> <p>Utiliser l'interconnexion</p>

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
3	Trouver un huissier	Cion	<ul style="list-style-type: none"> Élargir le champ d'application du répertoire "Trouver un huissier" Fournir de meilleures informations sur les procédures et mécanismes nationaux d'exécution concernant la désignation d'huissiers/d'autorités d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le répertoire "Trouver un huissier" et étendre son champ d'application Améliorer le logiciel prévu pour créer des répertoires nationaux d'huissiers/d'autorités d'exécution Rédiger des pages d'information 	Cion et CEHJ	Agir en coordination avec les chambres nationales d'huissiers, afin de permettre la création d'un répertoire	Intégrer l'outil élargi "Trouver un huissier" au portail e-Justice	Servir de point de contact pour les associations nationales d'huissiers/les autorités nationales d'exécution	<u>Chambres nationales d'huissiers:</u> Établir des répertoires nationaux

3. Accès à des ensembles de données

10. Parallèlement aux registres, le portail devrait permettre d'accéder aux données ayant trait à l'accès à la justice.
11. Ces ensembles de données seraient, comme les registres visés dans la section précédente, être interconnectés via le portail. Les tenir à jour relèverait de la responsabilité des parties prenantes locales.

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
4	Base de données judiciaires en matière pénale	AT	Établir un point de contact central pour les données des autorités compétentes concernant un certain nombre d'instruments juridiques en matière pénale, tels que la décision d'enquête européenne ou l'entraide judiciaire en matière pénale	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un ensemble d'instruments et de compétences juridiques fondamentaux en matière pénale • Adapter l'architecture de la base de données judiciaires aux besoins d'instruments en matière pénale 	Cion	Mettre à disposition et tenir à jour les données nationales	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la base de données judiciaires européenne • Définir des instruments juridiques 	Assurer le suivi de la mise à jour de la base de données	<u>Réseau judiciaire européen en matière pénale:</u> Servir de point de contact pour la collecte d'informations et les demandes de mises à jour

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
5	Ventes judiciaires Phase 2	IT	Créer un moteur de recherche commun sur le portail européen e-Justice pour les annonces de ventes judiciaires publiées dans les États membres	Définir et mettre en place le moteur de recherche pour les ventes judiciaires sur le portail e-Justice	IT	Mettre en place l'outil de recherche automatique, s'il existe un système national	Mettre en place et déployer le moteur de recherche et les fonctions y afférentes sur le portail européen e-Justice	<ul style="list-style-type: none"> • Marquer son accord sur les informations disponibles et les informations obligatoires • Définir le champ d'application du moteur de recherche 	

B. Accès aux informations juridiques

1. Accès aux données juridiques

12. EUR-Lex donne accès à la législation de l'UE, aux législations nationales transposant la législation de l'UE, à la jurisprudence émanant de la Cour de justice de l'UE ainsi qu'aux jurisprudences nationales relatives au droit de l'UE. L'accès aux données juridiques devrait également être facilité par l'utilisation d'identifiants pour la législation et la jurisprudence, qui permettent des analyses plus aisées des données juridiques.
13. Il convient de tenir compte des lignes directrices en matière de protection des données lors de la publication de la jurisprudence. Pour faciliter cette publication, des outils automatiques de pseudonymisation et d'anonymisation doivent être mis au point.

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Office des publications de l'Union européenne (OP)	Groupe	Autres partenaires
6	EUR-Lex	OP	Améliorer le site internet EUR-Lex (moteur de recherche, expérience utilisateur, mise à jour, exportation, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la fonction de recherche • Afficher les informations de manière plus complète et conviviale • Permettre l'exportation d'ensembles d'actes 	OP	Mettre à jour les informations juridiques, en particulier dans le domaine des mesures de transposition (sur une base volontaire)	Apporter des améliorations à EUR-Lex	Assurer le suivi de la mise en œuvre des fonctionnalités et de la mise à jour	

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission / Office des publications de l'Union européenne (OP)	Groupe	Autres partenaires
7	ECLI	NL	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre de juridictions / d'États membres qui attribuent un identifiant ECLI à leurs décisions de justice Élargir les utilisations possibles de l'ECLI 	Élargir l'éventail d'applications de l'ECLI, en multipliant les fonctionnalités disponibles (synthèses, traductions, références juridiques, interfaces utilisateur améliorées) de l'architecture ECLI.	NL	Mettre en œuvre l'ECLI et mettre au point de nouvelles fonctionnalités pour l'ECLI	<u>Commission:</u> Gérer le moteur de recherche ECLI <u>OP:</u> Soutenir les développements de l'ECLI	Superviser et coordonner les travaux relatifs à l'ECLI	Réseaux juridiques et organisations professionnelles: Fournir des données
8	ELI	OP et LU	Faciliter l'accès aux informations juridiques publiées par l'intermédiaire des systèmes d'information juridiques nationaux, européens et mondiaux, et partager et interconnecter ces informations	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'évolution et la maintenance des spécifications liées à l'ELI dans un cadre structuré Échanger régulièrement des informations et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de l'ELI avec d'autres parties intéressées 	LU et OP	Gérer et tenir à jour l'ELI en ce qui concerne les législations nationales	<u>OP:</u> Gérer et tenir à jour l'ELI en ce qui concerne la législation de l'UE	Échanger régulièrement des informations et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de l'ELI avec d'autres parties intéressées	

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Office des publications de l'Union européenne	Groupe	Autres partenaires
9	Anonymisation et pseudonymisation des décisions de justice aux fins de l'utilisation des données ouvertes	FR et AT	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la publication transparente et accessible des décisions de justice Mettre au point des outils utilisant les technologies de l'intelligence artificielle pour anonymiser ou pseudonymiser automatiquement les décisions de justice à des fins de réutilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Définir les bonnes pratiques et des directives techniques pour une publication anonymisée / pseudonymisée automatique des décisions de justice qui soit conforme au RGPD Créer un outil d'intelligence artificielle pour pseudonymiser / anonymiser automatiquement les décisions de justice, en utilisant les bases de données sur les décisions de justice 	AT	Fournir les données nécessaires pour entraîner le système (notamment à partir des données des juridictions nationales)	Contribuer à l'analyse et aux développements	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner les travaux sur l'outil Définir les bonnes pratiques et des directives pour sa conception et sa mise en œuvre 	

2. Interconnexion des données juridiques

14. Les données juridiques interconnectées permettent aux utilisateurs de trouver les informations dont ils ont besoin de manière rapide et fiable. Les données juridiques peuvent être utilisées dans un format ouvert pour aider les citoyens, les entreprises et les autorités judiciaires à étudier et rassembler les données, afin de les analyser et de contribuer aux applications qui utilisent ces données, notamment en exploitant l'intelligence artificielle.

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Office des publications de l'Union européenne	Groupe	Autres partenaires
10	Interconnexion des données juridiques	OP	<ul style="list-style-type: none"> Mieux mettre en œuvre l'ELI et l'ECLI au niveau de l'OP Mieux relier le droit de l'UE, les mesures de transposition nationales et la jurisprudence Procéder à des mises à jour plus rapides Développer des données ouvertes liées 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les outils de transmission des mesures de transposition nationales et de la jurisprudence correspondante Améliorer l'interopérabilité des outils permettant d'accéder à la législation et à la jurisprudence pertinentes Créer des liens automatiques entre les textes des actes juridiques et d'autres actes juridiques et jurisprudences 	OP	<ul style="list-style-type: none"> Fournir les données requises Transmettre les mesures de transposition nationales et la jurisprudence correspondante (sur une base volontaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les outils Superviser la transmission et la mise à jour 	<ul style="list-style-type: none"> Servir de point de contact pour l'Office des publications Superviser la mise en œuvre des outils Fournir un retour d'informations sur la facilité d'utilisation de ces outils 	

3. Intelligence artificielle

15. L'intelligence artificielle est considérée comme l'une des évolutions majeures de ces dernières années dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et elle devrait continuer à se développer dans les années à venir. Il convient de mieux discerner ses incidences dans le domaine de la justice en ligne.

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
11	Intelligence artificielle au service de la justice	Cion, FR et AT	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le rôle que l'intelligence artificielle pourrait jouer dans le domaine de la justice • Mettre au point un outil d'intelligence artificielle pour l'analyse des décisions de justice 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un rapport sur l'état d'avancement des outils d'intelligence artificielle mis au point dans les États membres • Mettre au point des applications destinées à être utilisées par les autorités judiciaires nationales, en tenant compte des besoins spécifiques de la justice 	FR et Cion (pour le portail e-Justice européen)	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des informations sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle au sein de leur système judiciaire • Fournir un retour d'informations sur les outils d'intelligence artificielle disponibles dans le domaine de la justice • Participer à un projet pilote 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les outils d'intelligence artificielle utilisés par les autorités judiciaires des États membres • Envisager de mettre au point des outils d'intelligence artificielle pour le portail e-Justice européen 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un rapport sur l'état d'avancement des outils d'intelligence artificielle mis au point dans les États membres 	<p><u>CCBE:</u> Établir un guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle par les praticiens du droit au sein de l'UE</p>
12	Chatbot pour le portail e-Justice européen	AT	Mettre au point un chatbot pour aider les utilisateurs et les orienter vers les informations qu'ils recherchent	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les possibilités d'utilisation d'un chatbot sur le portail e-Justice européen • Développer et mettre en place ce chatbot 	AT et Cion (pour le portail e-Justice européen)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer aux parties contenu du portail • Fournir un retour d'informations sur le chatbot 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point le chatbot • Mettre en œuvre le chatbot sur le portail e-Justice européen pour les utilisations recensées 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi de la mise au point du chatbot • Fournir un retour d'informations sur la mise en œuvre du chatbot 	

III. Communication électronique dans le domaine de la justice

A. Échange sécurisé de données

16. Pour développer les procédures électroniques transfrontières, un échange sécurisé de données doit être assuré entre les autorités et les praticiens participant à ces procédures. Un certain nombre de conditions préalables sont toutefois nécessaires, telles qu'un accord sur les conditions de sécurité de la transmission ou la fiabilité d'un document transmis.

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
13	Paiement électronique des frais de justice	Cion	Permettre le paiement électronique des frais de justice	<ul style="list-style-type: none"> Établir un inventaire des procédures judiciaires et des frais de justice y afférents Analyser la situation qui prévaut dans les États membres en ce qui concerne les moyens de paiement des frais de justice Permettre le paiement en ligne des frais de justice via le portail e-Justice européen Fixer, d'un commun accord entre les États membres participants, les modalités du système de paiement 	Cion	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des informations sur la situation nationale en ce qui concerne les frais de justice (inventaire et moyens de paiement) Apporter les changements juridiques et techniques nécessaires 	Développer l'outil sur le portail e-Justice européen pour la détermination et le paiement éventuel des frais de justice	Analyser les résultats de l'inventaire des frais de justice	

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
14	Coopération dans le cadre des procédures pénales numériques	EE	Étudier et analyser les possibilités d'échanger des données sous forme numérique dans les procédures pénales	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les possibilités d'utilisation des procédures pénales numériques Partager les connaissances et les bonnes pratiques dans ce domaine Analyser la faisabilité d'un échange de données dans le cadre des procédures pénales numériques 	EE	Fournir des informations sur la situation nationale en ce qui concerne les procédures pénales numériques	Fournir des outils pour un échange sécurisé de données	<ul style="list-style-type: none"> Servir de lieu d'échange des bonnes pratiques Servir de point de contact pour la mise en œuvre d'éventuels projets pilotes 	
15	Identité électronique 2.0	Cion	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une ontologie des rôles professionnels couvrant la totalité de l'espace judiciaire européen Mettre au point une approche claire concernant la mise en œuvre technique 	<ul style="list-style-type: none"> Créer une ontologie des rôles professionnels Créer une structure pour la gestion de cette ontologie Préparer la mise en œuvre de l'identification personnelle liée aux rôles professionnels 	Cion	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des informations sur le rôle des praticiens du droit Définir les droits d'accès en fonction de cette ontologie 	<ul style="list-style-type: none"> Créer une ontologie des rôles professionnels pour les praticiens du droit 	<ul style="list-style-type: none"> Servir de point de contact entre la Commission, les États membres et les praticiens du droit Fournir un retour d'informations sur le contexte juridique dans les États membres 	<u>Praticiens:</u> Fournir des informations sur le rôle et les pratiques des praticiens du droit

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
16	iSupport pour le portail e-Justice européen	AT	Offrir un moyen de communiquer sous forme numérique avec l'autorité centrale d'un État membre via le portail e-Justice européen	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les conditions d'utilisation d'iSupport sur le portail e-Justice européen • Apporter les changements nécessaires à iSupport • Mettre en œuvre iSupport sur le portail 	À déterminer	Connecter les autorités centrales nationales à iSupport	Mettre en œuvre iSupport sur le portail	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les conditions d'utilisation d'iSupport sur le portail e-Justice européen • Servir de point de contact pour les autorités centrales nationales 	<u>Conférence de La Haye de droit international privé:</u> Développer iSupport
17	Trouver un avocat II	Cion	Créer un système de vérification du statut d'un avocat	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner la recevabilité juridique des certificats délivrés dans le cadre de l'actuel système "Trouver un avocat II" • Mettre en œuvre la solution actuelle "Trouver un avocat II" sur le portail e-Justice européen 	CCBE et Cion (pour le portail e-Justice européen)	Fournir des informations sur le contexte juridique concernant la délivrance de certificats sur le statut d'un avocat	Si possible, mettre en œuvre la solution actuelle "Trouver un avocat II" sur le portail e-Justice européen	<ul style="list-style-type: none"> • Servir de point de contact entre la Commission, les États membres et les praticiens du droit • Fournir un retour d'informations sur le contexte juridique dans les États membres 	<u>CCBE:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les travaux au niveau des barreaux • Si le système "Trouver un avocat II" a été adopté, communiquer des informations par son intermédiaire

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
18	Chaîne de blocs au service de la justice	Cion	Étudier les possibilités d'utilisation des technologies des chaînes de blocs dans le domaine de la justice en ligne	Lancer une étude pour analyser les conditions juridiques et les possibilités et/ou obstacles éventuels	Cion	Fournir des informations sur le contexte juridique et technique national	Mener l'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Servir de point de contact pour les praticiens • Analyser les résultats de l'étude 	<u>Organisations juridiques et professionnelles intéressées:</u> Apporter une contribution fondée sur leur expérience
19	Paiement électronique sur le portail e-Justice européen	AT	Mettre au point un système de paiement des frais	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une fonction de paiement électronique des frais sur le portail e-Justice européen • Faire en sorte que les États membres participants parviennent à un accord sur l'utilisation du système de paiement 	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des contributions et informations pertinentes • Participer au système de paiement dans le cadre de son application (par exemple, paiement des frais liés aux documents dans le cadre du BRIS) 	Mettre en œuvre la fonction de paiement électronique	Déterminer les conditions d'utilisation du système de paiement	

B. Communication sécurisée entre les citoyens, les praticiens et les autorités judiciaires

17. Pour associer de façon plus immédiate les citoyens aux procédures judiciaires électroniques, il convient de mettre au point des outils de communication directe entre les citoyens, les praticiens et les autorités judiciaires.

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
20	Visioconférence	AT	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les problèmes rencontrés dans le domaine de la visioconférence transfrontière • Échanger des informations, des bonnes pratiques et des technologies pour permettre la visioconférence transfrontière • Proposer des actions et projets à court terme pour améliorer la visioconférence transfrontière 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger des informations, des bonnes pratiques et des technologies • Proposer des actions et projets spécifiques pour améliorer la visioconférence transfrontière 	AT	<ul style="list-style-type: none"> • Doter les tribunaux et les administrations de matériel de visioconférence • Gérer le contenu statique pertinent sur le portail e-Justice européen 	S.O.	Servir de lieu d'échange d'informations, de bonnes pratiques et de technologies	

IV. Interopérabilité

A. e-CODEX

18. L'interopérabilité est l'un des objectifs définis dans la stratégie concernant la justice en ligne⁷. L'interopérabilité des systèmes nationaux **est destinée** à être assurée par la technologie e-CODEX ("e-Justice Communication via Online Data Exchange") et le projet Me-CODEX qui lui fait suite (gestion d'e-CODEX).

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
21	e-CODEX	AT	Gérer le système e-CODEX afin de le préparer à un passage de témoin	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les composantes d'e-CODEX et la plateforme centrale d'essai • Établir les activités de gouvernance, de communication et de commercialisation nécessaires 	Consortium e-CODEX	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser e-CODEX • Communiquer les expériences et les pratiques à la communauté e-CODEX 	Coopérer avec les États membres dans le cadre de la gestion d'e-CODEX	<ul style="list-style-type: none"> • Servir d'enceinte pour l'élargissement de la communauté e-CODEX • Servir de point de contact en ce qui concerne l'utilisation d'e-CODEX dans le cadre des instruments de l'UE 	<u>Conférence de La Haye de droit international privé, organisations de praticiens du droit et parties intéressées:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser e-CODEX • Fournir un retour d'informations

⁷ Point 40 du document WK 2894/2018 REV 2.

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
22	e-CODEX pour les instruments juridiques	AT	Mettre en œuvre des projets pilotes pour l'échange de formulaires, de documents et de données structurées	Fournir la modélisation opérationnelle et des processus et la mise en œuvre technique pour l'interconnexion entre les autorités participant aux instruments juridiques via e-CODEX	Consortium e-CODEX	Utiliser e-CODEX dans le cadre des instruments juridiques	Fournir un accès au réseau e-CODEX	Servir de point de contact entre les groupes travaillant sur les instruments juridiques et les États membres ou le consortium e-CODEX	
23	Harmonisation des systèmes dorsaux	AT	Générer des systèmes dorsaux communs et harmonisés pour des instruments juridiques spécifiques	Recenser les instruments juridiques pour lesquels des systèmes dorsaux communs sont souhaitables et réalisables	Consortium e-CODEX	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des systèmes dorsaux pour les systèmes dérivés des instruments juridiques • Coopérer en vue de constituer des systèmes dorsaux communs 	Fournir des systèmes dorsaux communs, en fonction des besoins des États membres	Servir de point de contact pour déterminer les systèmes dorsaux à mettre en œuvre	

B. Interopérabilité sémantique

19. L'interopérabilité sémantique a pour but de faciliter la communication entre systèmes en harmonisant les termes utilisés dans les métadonnées et les normes. Elle vise également à réduire l'impact des différences linguistiques en fournissant une traduction automatique, libérant ainsi des ressources pour les traductions urgentes.

20. Un vocabulaire contrôlé consiste en une liste de termes utilisés pour répertorier les contenus et faciliter la récupération d'informations. Le traitement de données et l'accessibilité des informations peuvent être encore améliorés et rendus plus efficaces par l'utilisation de vocabulaires contrôlés, d'identifiants tels que l'ELI ou l'ECLI, l'intelligence artificielle et l'analyse des données ouvertes juridiques et des mégadonnées.

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Office des publications de l'Union européenne	Groupe	Autres partenaires
24	Reconnaissance vocale	NL	Mettre au point un outil permettant la transcription automatique des discours oraux sous une forme écrite, en vue de leur utilisation dans des procédures judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les possibilités d'utilisation de la transcription automatique et les bonnes pratiques en la matière • Mettre en place une base de données des langues et des dialectes • Se mettre d'accord sur les conditions juridiques et techniques d'utilisation de la transcription automatique dans le domaine judiciaire 	NL	Offrir un accès aux données sur les langues autochtones et les dialectes	S.O.	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser la mise au point de l'outil • Servir de point de contact entre les participants • Déterminer les possibilités d'utilisation et les possibilités technique de l'outil 	<u>Experts (traducteurs / interprètes) et universitaires:</u> Fournir éventuellement des données

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Office des publications de l'Union européenne	Groupe	Autres partenaires
25	Vocabulaires contrôlés - EuroVoc et LegiVoc	OP et FR	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'utilisation de VocBench • Mettre en place un outil d'indexation EuroVoc • Développer LegiVoc • Renforcer et promouvoir l'harmonisation sémantique des vocabulaires des États membres de l'UE, ainsi que de ceux d'États tiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation de VocBench • Mettre au point un outil d'indexation automatique pour EuroVoc • Élargir l'éventail de vocabulaires figurant dans LegiVoc • Améliorer la gestion de LegiVoc 	OP pour EuroVoc, FR pour LegiVoc	Fournir des informations sur les vocabulaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point un outil d'indexation automatique pour EuroVoc • Harmoniser les différents outils • Communiquer sur VocBench 	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser l'utilisation d'EuroVoc • Servir de point de contact pour une mise en œuvre plus large de VocBench et LegiVoc 	

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Office des publications de l'Union européenne	Groupe	Autres partenaires
26	Interopérabilité et normes communes	OP	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des formats communs pour le processus législatif • Promouvoir davantage l'utilisation de données ouvertes • Créer un système de gestion de la rédaction des textes législatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les flux de documents et d'informations • Publier de nouveaux ensembles de données relatives à la justice en ligne sur le portail des données ouvertes de l'UE • Mettre éventuellement au point un nouveau système en collaboration avec les États membres, l'Office des publications de l'Union européenne, la Commission et, éventuellement, d'autres institutions de l'UE 	OP	Coopérer avec l'Office des publications en vue de la mise au point d'un système de gestion de la rédaction des textes législatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des travaux sur l'harmonisation et la publication • Mettre au point un système de gestion de la rédaction des textes législatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser la mise au point du système de rédaction et la publication des données ouvertes de l'UE • Servir de point de contact avec l'Office des publications pour la coordination relative à la mise au point du système de rédaction 	

V. Liste de réserve

21. Il existe certains projets qui présentent un intérêt pour la justice en ligne, mais dont les conditions préalables ne sont actuellement pas remplies. Les États membres sont donc convenus de créer une liste de réserve de projets moins prioritaires, qui pourraient néanmoins être mis en œuvre avec la participation des États membres qui souhaitent les mener lorsque des solutions auront été trouvées aux obstacles existants ou aux conditions non remplies. Ces projets pourraient tout de même bénéficier d'un financement si des appels couvrent leur domaine d'application.
22. Pour favoriser un meilleur recours aux projets relatifs à la justice en ligne, le groupe "Législation en ligne" (Justice en ligne) peut servir d'enceinte pour les projets ci-après.

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
R1	Système d'information sur les débiteurs	NL	Créer une plateforme centrale pour permettre aux débiteurs et aux créanciers potentiels d'accéder aux informations sur leur situation (pour les débiteurs, sur leur propre situation et pour les créanciers potentiels, sur la situation d'éventuels débiteurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme pour afficher les données figurant dans les bases de données relatives aux dettes • Créer des bases de données sur les dettes dans les États membres participants • Créer une interconnexion entre ces bases de données • Permettre aux citoyens et aux professionnels d'échanger des données et de communiquer 	NL	Mettre à jour et interconnecter les bases de données existantes	Étudier les possibilités d' hébergement de l'outil mis au point sur le portail e-Justice européen	Servir de point de contact pour la création et la mise à jour de bases de données sur les débiteurs	

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
R2	BabelLex	FR	Offrir un accès aux bases de données de traducteurs et interprètes via le portail e-Justice européen	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement de la plateforme BabelLex • Étendre la couverture géographique de la plateforme • Intégrer BabelLex au portail e-Justice européen, sur le modèle des outils "Trouver un..." 	FR	Apporter une assistance aux associations d'interprètes et de traducteurs pour la création et la gestion de bases de données d'interprètes et de traducteurs	Fournir l'outil de recherche à utiliser sur le portail e-Justice européen	<ul style="list-style-type: none"> • Servir de point de contact pour les associations d'interprètes et de traducteurs • Apporter une assistance pour les contacts avec les associations locales 	<u>Associations d'interprètes et de traducteurs:</u> Créer et gérer des bases de données d'interprètes et de traducteurs
R3	Interconnexion des registres nationaux des adultes vulnérables	FR	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des bases de données nationales sur la capacité juridique des personnes, y compris sur leurs souhaits en cas de handicap physique ou mental potentiel • Interconnecter ces bases de données 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'interconnexion des registres nationaux existants qui répertorient les décisions relatives aux mesures de protection des adultes vulnérables • Ajouter, sur le portail e-Justice européen, une page d'information concernant la capacité juridique et les adultes vulnérables 	FR	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les bases de données nationales existantes contenant les décisions relatives aux mesures de protection des adultes vulnérables • Permettre une interconnexion avec ces bases de données 	Fournir l'infrastructure sur le portail e-Justice européen	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les contenus des bases de données et l'interconnexion • Assurer le suivi de la mise en œuvre par les États membres et la Commission 	<u>Notaires:</u> Coopérer à la gestion et à la mise à jour des bases de données nationales

N°	Nom du projet	Proposé par	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Contributions			
						États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
R4	Cachets électroniques et niveaux de garantie dans le domaine de la justice en ligne	Cion	Fixer les types de signatures et de cachets électroniques requis pour les différentes procédures et les niveaux de garantie des moyens d'identification électronique qui doivent être utilisés en vertu du règlement eIDAS pour accéder aux services de justice en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les niveaux de garantie requis pour l'utilisation des systèmes d'identification électronique aux fins de l'accès transfrontière aux services de justice en ligne • Déterminer les exigences applicables à l'utilisation des signatures et cachets électroniques 	Cion	Fournir des informations sur les exigences nationales relatives aux signatures et cachets électroniques nationaux reconnus par les États membres dans le domaine des services de justice en ligne	S.O.	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des informations sur les pratiques et exigences nationales en matière de signatures et cachets électroniques • Adopter des recommandations pour les services régis par le règlement eIDAS dans le domaine de la justice 	
R5	Adresse électronique européenne unique	Cion	Créer une adresse électronique nationale/européenne pour les communications officielles avec les autorités publiques judiciaires/compétentes à utiliser au niveau national et européen	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un inventaire des systèmes d'adresses électroniques nationaux utilisés pour les communications officielles • Déterminer les possibilités d'utilisation d'une adresse électronique européenne réservée aux communications officielles • Définir une stratégie pour créer cette adresse électronique 	Cion	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des informations sur les moyens électroniques utilisés au niveau national pour les communications officielles • Se mettre d'accord, entre États membres participants, sur la mise en œuvre d'une adresse électronique européenne pour les communications officielles 	Étudier la faisabilité de la mise en œuvre d'une adresse électronique européenne à utiliser dans le cadre des communications officielles	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des informations sur les pratiques nationales concernant les adresses électroniques pour les communications officielles 	

VI. Projets pilotés par les praticiens

23. Les praticiens ont proposé des projets qui seraient utiles pour les travaux menés dans le domaine de la justice en ligne. Les projets seraient lancés à l'initiative des praticiens qui les ont proposés⁸.
24. À la demande des praticiens, ces projets peuvent nécessiter l'aide du groupe. Le groupe coordonnerait les actions entreprises afin d'éviter la réalisation d'activités identiques par plusieurs praticiens concernés.

⁸ Comme indiqué au point 32 de l'actuel projet de stratégie européenne concernant la justice en ligne pour la période 2019-2023 (doc. 12794/1/18 REV 1).

N°	Nom du projet	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Forme de participation			
					États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
P1	Règlement en ligne des petits litiges	Créer une passerelle technique entre les systèmes de règlement en ligne des litiges et la procédure européenne de règlement électronique des petits litiges lorsque le litige n'est pas réglé en ligne	<ul style="list-style-type: none"> Mener une étude comparative sur le règlement en ligne des petits litiges dans les différents États membres (portée, technologies, professionnels concernés) Analyser et proposer des solutions techniques pour assurer la convergence (si nécessaire) et la connexion entre les systèmes de règlement en ligne des litiges et la procédure européenne de règlement électronique des petits litiges 	Chambre européenne des huissiers de justice (CEHJ)	Fournir des informations sur les systèmes nationaux existants de règlement en ligne des litiges	Réfléchir à une passerelle technique entre les systèmes de règlement en ligne des litiges	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir à une passerelle technique entre les systèmes de règlement en ligne des litiges Servir de point de contact pour les associations de praticiens 	<u>CEHJ:</u> <ul style="list-style-type: none"> Mener l'étude Publier les résultats de l'étude Coopérer avec la Commission et les États membres afin de déterminer les meilleures solutions pour connecter les systèmes de règlement en ligne des litiges et la procédure européenne de règlement des petits litiges
P2	Base de données EPIS	<ul style="list-style-type: none"> Créer une plateforme viable et reconnue pour la centralisation des informations pénitentiaires de l'UE Favoriser la transparence ainsi que le partage et l'acquisition de connaissances en ce qui concerne les activités, les conditions et les pratiques pénitentiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Faire œuvre de sensibilisation et encourager les contributions à l'EPIS Encourager les contributions des agences pénitentiaires nationales des États membres en ce qui concerne des ensembles de données plus nombreux et la possibilité de mettre en place une base de données statistiques 	EuroPris	Fournir des données sur leurs établissements pénitentiaires	Établir un lien sur le portail e-Justice européen vers la base de données EPIS	<ul style="list-style-type: none"> Servir de point de contact pour EuroPris Réfléchir à des utilisations futures possibles de la base de données 	<u>Université de Lausanne:</u> Mettre en place une base de données statistiques

N°	Nom du projet	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Forme de participation			
					États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
P3	Répertoires électroniques d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des annuaires nationaux d'experts judiciaires • Mettre en œuvre sur le portail e-Justice européen un outil de recherche interconnectant ces annuaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la création d'annuaires nationaux d'experts judiciaires • Interconnecter ces annuaires nationaux via le portail e-Justice européen • Élaborer des pages d'information pour les citoyens 	Institut européen de l'expertise et de l'expert (EEEI) + EuroExpert	<ul style="list-style-type: none"> • Si nécessaire, aider les associations nationales d'experts judiciaires à établir des annuaires de leurs membres • Agir en coordination avec ces associations pour interconnecter leurs annuaires via le portail e-Justice européen 	Fournir l'outil de recherche sur le portail e-Justice européen	Servir de point de contact pour les associations nationales d'experts	<u>EEEI + EuroExpert:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des annuaires d'experts judiciaires • Examiner les bonnes pratiques afin de faciliter la mise en place de ces annuaires

N°	Nom du projet	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Forme de participation			
					États membres volontaires	Commission	Groupe	Autres partenaires
P4	Expertise en ligne	Introduire les échanges dématérialisés dans le cadre des procédures d'expertise judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le point sur les outils actuellement utilisés dans l'UE aussi bien dans le cadre des procédures d'expertise judiciaire que dans le cadre des autres professions judiciaires • Évaluer les diverses formes d'expertise et les procédures liées à l'expertise • Mettre en œuvre les formulaires existants qui figurent à l'annexe du règlement (CE) n° 1206/2001 du Conseil • Élaborer un nouveau formulaire de demande pour trouver, évaluer et désigner un expert aux fins de la fourniture de preuves 	Institut européen de l'expertise et de l'expert (EEEI) + EuroExpert	Fournir des informations sur les procédures d'expertise existantes	S.O.	Servir de point de contact pour les associations de praticiens	<u>EEEI + EuroExpert:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le point sur les outils "européens" disponibles pour les professions judiciaires • Choisir la (ou les) solution(s) appropriée(s) • Élaborer et mettre en œuvre un ou plusieurs projets pilotes

N°	Nom du projet	Objectifs du projet	Mesures à prendre	Responsable du projet	Forme de participation			
					États membres	Commission	Groupe	Autres partenaires
P5	Interconnexion des registres des certificats successoraux européens	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre les faux CSE et les doubles CSE Aider à l'utilisation des CSE 	Interconnecter les registres existants à ceux qui sont déjà interconnectés via l'ARERT	Association du réseau européen des registres testamentaires (ARERT)	<ul style="list-style-type: none"> Interconnecter les registres existants Créer des registres dans les États membres volontaires qui n'en ont pas 	Fournir l'infrastructure d'accès à l'interconnexion sur le portail e-Justice européen	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le projet auprès des autorités nationales Élaborer éventuellement un guide des bonnes pratiques pour les pays qui souhaitent mettre en place et interconnecter des registres 	<u>Association du réseau européen des registres testamentaires:</u> <ul style="list-style-type: none"> Coordonner la création des registres nationaux Partager les connaissances sur les bonnes pratiques et les technologies pour la création de registres nationaux